



communiqué

Date Le 15 septembre 1989
Pour publication

No. 216

LES MINISTRES NOTENT CERTAINS PROGRÈS, MAIS DEMANDENT DE
NOUVEAU À LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE RESPECTER LES
CONTINGENTS ÉTABLIS PAR L'OPANO

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, et le ministre des Pêches et Océans, Tom Siddon, ont commenté aujourd'hui les résultats de la réunion annuelle de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO) qui s'est terminée aujourd'hui à Bruxelles.

"L'Organisation a adopté une résolution demandant à tous ses membres de respecter les mesures de conservation et les contingents de l'OPANO", a ajouté M. Siddon. "La CE devrait se plier à cette demande que lui fait l'OPANO de cesser ses pratiques de surpêche. Le Canada continuera de demander à la CE de respecter les mesures de conservation et les contingents établis par l'OPANO."

"Dès le début des rencontres de l'OPANO, la CE s'est engagée à respecter les principes de conservation et de gestion rationnelle; mais en n'appuyant pas les mesures de conservation et les contingents adoptés par l'OPANO cette semaine, la CE n'a pas encore honoré son nouvel engagement" a déclaré M. Crosbie. "L'OPANO a fixé les contingents pour 1990 en se fondant sur des avis scientifiques. Il reste à voir si la CE acceptera ces contingents ou si elle fixera ses propres contingents pour 1990."

La réunion annuelle de l'OPANO à Bruxelles s'est tenue du 12 au 15 septembre. À cette réunion, l'OPANO a établi des mesures de conservation, y compris des contingents pour les stocks qu'elle gère à l'extérieur de notre zone de pêche de 200 milles.

.../2